

Justice - Le D^r Bonnemaïson victime en premier lieu de l'Ordre des médecins

mardi 3 novembre 2015, par [LEMAITRE Yvan](#) (Date de rédaction antérieure : 29 octobre 2015).

Le D^r Bonnemaïson a tenté de se suicider, samedi, une semaine après sa condamnation à deux ans de prison avec sursis pour avoir aidé à mourir à une patiente de 86 ans en fin de vie. Son pronostic vital n'est plus engagé. Le D^r Bonnemaïson est victime tout autant de l'acharnement de la justice que de celui de l'Ordre des médecins qui l'a radié, lui interdisant d'exercer son métier, sa raison de vivre.

Le deuxième procès en appel intervenait 16 mois après un procès en première instance à Pau, à la cour d'assises des Pyrénées-Atlantiques, où les jurés l'avaient acquitté de la totalité des faits. Mais le parquet général avait fait appel, d'où le deuxième procès. Nicolas Bonnemaïson y avait martelé, comme en première instance, qu'il avait administré des injections dans le seul but de « soulager, pas tuer », des patients agonisants.

Mais dans ce pays, l'aide à la mort, la possibilité pour des patients de choisir leur fin de vie sont extrêmement limitées sous la pression du conservatisme réactionnaire de l'Ordre des médecins qui régit la profession.

Le conseil de l'Ordre n'avait même pas jugé utile de demander à la justice la communication du dossier d'instruction. Pourtant, la justice avait acquitté Bonnemaïson. Même la condamnation avec sursis en appel ne devait pas figurer sur son casier judiciaire. Les avocats généraux, lors des deux procès, n'avaient émis aucune réserve sur la poursuite de l'exercice professionnel.

Aujourd'hui, après que le D^r Bonnemaïson a été poussé à l'extrême sous la pression de la justice comme celle de la publicité médiatique l'Ordre n'a rien à dire. Et il faudrait un délai de trois ans, qui est réglementairement prévu, pour que puisse être réexaminée sa radiation. Comme si l'Ordre dont tout le monde connaît la nature et la fonction réactionnaire était au dessus de la justice. Témoin du procès, Michèle Delaunay, l'ex-ministre, a souhaité que la médecine « sauve Nicolas Bonnemaïson deux fois : en le ramenant à la vie et en lui permettant de retrouver son titre de médecin ». Ce serait bien le minimum mais ce qu'oublie l'ex-ministre c'est qu'il est de la responsabilité de la majorité gouvernementale que devienne possible dans ce pays pour les patients en fin de vie de décider la façon dont ils souhaitent mourir.

Yvan Lemaître

P.-S.

* « Le D^r Bonnemaïson victime en premier lieu de l'Ordre des médecins ». Paru dans l'Hebdo L'Anticapitaliste - 309 (29/10/2015). <http://www.npa2009.org/>